



## LA DIPLOMATIE À L'ÉPREUVE

### ÉDITO

Les règles usuelles des relations entre Etats ont été mises à rude épreuve, d'abord début juillet par l'incident diplomatique entre la Bolivie et quatre pays européens : France, Italie, Espagne et Portugal, puis à la suite, par les révélations d'Edward Snowden sur l'étendue de l'espionnage de certains pays latino-américains par l'agence de renseignement américain NSA. La Bolivie a dénoncé et qualifié d'agression la décision affectant l'avion présidentiel. Les relations diplomatiques, entre les Etats latino-américains d'une part, et les Etats-Unis et les pays de l'Union européenne d'autre part, en sont et seront durablement perturbées.

La décision stupéfiante des quatre Etats européens de refuser à l'avion présidentiel bolivien, avec le Président Evo Morales à son bord, le survol de leur territoire, le forçant à effectuer un atterrissage d'urgence en Autriche, a soulevé une vague de protestations allant bien au-delà de l'Amérique latine. Cet interdit a été motivé par la suspicion de présence à bord de cet avion de Snowden, l'ex employé de la NSA dont les Etats-Unis réclament l'extradition aux Etats susceptibles de lui accorder l'asile.

Des experts en droit international rappellent qu'un avion présidentiel avec un chef d'Etat à bord jouit d'une immunité totale et de l'inviolabilité dont il jouirait dans son pays. Mais aussi qu'un Etat peut décider de fermer son espace aérien, mais uniquement dans les cas de poursuites ou de sanctions liées à des crimes internationaux ou pour faire pression sur les pays liés à ces crimes. Ce n'était pas le cas, Evo Morales n'est poursuivi par aucune juridiction internationale et la décision des pays européens a été prise sur la base d'une rumeur qui s'est avérée infondée.

Le risque de répercussions durables de cet acte inédit de viol de la souveraineté bolivienne, totalement en contradiction avec le droit international, a incité ces pays européens à présenter à la Bolivie les excuses qu'elle demandait. Dont acte. Mais l'autre volet de cet événement, à savoir l'intervention américaine supposée auprès des gouvernements européens, se surajoutant aux informations fournies par Snowden sur l'espionnage de la NSA, n'est pas près de s'apaiser.

Tous les gouvernements de l'Amérique latine ont protesté, même ceux qui sont les meilleurs alliés des Etats-Unis, telle la Colombie, mais aussi l'OEA. Tous y ont vu le peu de cas que le gouvernement des Etats-Unis accordait à la souveraineté d'Etats qui entretiennent des relations pacifiques et respectueuses avec lui. Ils ont exprimé, avec des nuances, leur crainte d'un retour à une politique interventionniste des Etats-Unis, une époque que l'on pouvait croire enterrée avec la fin de la guerre froide.

Successivement, les pays affectés par l'espionnage de la NSA, y compris le Mexique et la Colombie, ont demandé par la voie diplomatique aux Etats-Unis de leur fournir des explications. L'espionnage à l'égard des trois pays andins – Bolivie, Equateur, Venezuela – est de notoriété publique. Il est même le fondement des diverses accusations contre ces pays, relayées dans certains médias américains, et soutenant des accusations de soutien au narco trafic ou au terrorisme. Mais la révélation de l'espionnage massif et systématique des communications électroniques et téléphoniques de la présidence et du gouvernement, des politiques et élus brésiliens, des diplomates mais aussi d'entreprises – dont Petrobras –, ont suscité une véritable tempête dans les relations entre le Brésil et les Etats-Unis. Le gouvernement brésilien n'a pas été du tout convaincu par les explications données par le secrétaire d'Etat John Kerry, dépêché au Brésil pour essayer de dissiper le gros malaise entre les deux pays. Sa justification de l'espionnage par les nécessités de la lutte contre le terrorisme a été ressentie comme particulièrement mal venu. De même que l'argument d'avoir agi dans le cadre de la loi ou que les programmes de surveillance des communications n'ont d'autre objectif que de préserver la sécurité de leurs citoyens et du reste du monde. Et l'affirmation par Kerry que les Etats-Unis n'avaient aucune intention de réviser leurs programmes d'espionnage, a incité le Brésil à demander des explications écrites et son ministre des Affaires étrangères a menacé de porter l'affaire devant les Nations unies.

La dégradation des relations entre les Etats-Unis et les pays de l'Amérique latine était palpable depuis quelques mois. L'affaire de l'espionnage de la NSA lui donne un tour plus concret et plus préoccupant pour l'avenir des relations internationales.

 **SOMMAIRE****ALLIANCE DU PACIFIQUE**

Avancées de l'intégration ..... page 5

**AMÉRIQUE LATINE / VATICAN**

François en pop star et agitateur charismatique ..... page 5

**ARGENTINE**

Les « vautours » (nouvel épisode) ..... page 6

Spéculation sur le blé ..... page 6

La propriété de la terre ..... page 7

L'accord YPF Chevron et l'avenir de la politique énergétique ..... page 7

Premier bilan sur le mariage gay ..... page 8

Les femmes enfin reconnues comme chefs de famille ..... page 8

**BOLIVIE**

Les surprises du recensement de la population ..... page 8

**BRÉSIL**

Première grève générale depuis 22 ans ..... page 9

Polémique sur l'embauche de médecins cubains ..... page 9

Poursuites contre Samsung pour mauvaises conditions de travail ..... page 10

**CHILI**

Grève générale ..... page 10

Le pays divisé sur l'avortement ..... page 10

**CHILI / ONU**

Critiques à l'égard de la loi antiterroriste et soutien aux Mapuches ..... page 11

**COLOMBIE**

La reconnaissance croisée des responsabilités et le jour d'après ..... page 12

La grève invisible selon Santos ..... page 13

**COSTA RICA / NICARAGUA**

La Présidente tente de mobiliser ..... page 13

**COSTA RICA**

Adoption accidentelle du mariage gay ..... page 14



## SOMMAIRE

**CUBA**

- Le projet de Code du travail en débat ..... page 14  
Loi sur les biens confisqués pour cause de corruption ..... page 15

**CUBA / ÉTATS-UNIS**

- American Express frappé d'amendes ..... page 15

**EQUATEUR**

- Yasuni : pétrole et développement contre biodiversité ..... page 15

**EQUATEUR / ETATS-UNIS**

- Renoncement aux avantages douaniers ..... page 14

**MEXIQUE**

- Le projet de réforme énergétique ..... page 16  
Lapidation d'un écologiste ..... page 17

**MEXIQUE / FRANCE**

- Accord de coopération spatiale ..... page 17

**NICARAGUA**

- Affrontements sur la loi contre la violence faite aux femmes ..... page 17  
Recours contre le canal interocéanique ..... page 18

**PARAGUAY**

- Retour à l'autoritarisme ..... page 18

**PÉROU**

- Surpopulation carcérale et manifestations contre la corruption ..... page 19  
L'exploitation de pétrole et de gaz dans les réserves indigènes ..... page 19

**URUGUAY**

- De nouvelles lois et mesures sociales en projet ..... page 20  
La loi sur la légalisation du cannabis définitivement adoptée ..... page 20  
Conflits sociaux et inégalités ..... page 20

**VENEZUELA**

- Pétrole (un peu) plus cher à l'exportation ..... page 21  
L'or n'est plus une valeur refuge ..... page 21



## ALLIANCE DU PACIFIQUE

### AVANCÉES DE L'INTÉGRATION

La première rencontre des ministres des Finances de l'Alliance du Pacifique a abouti à des accords d'intégration financière des marchés boursiers à travers le mécanisme Mila, créé en 2011 et regroupant les bourses de Colombie, du Chili et du Pérou, auxquels le Mexique se joindra à partir de 2014. En outre, les systèmes de régulation boursiers seront normalisés permettant à toute société d'un des pays membres d'utiliser la plateforme Mila pour procéder à une émission publique d'actions. S'y ajoutent des instruments à rendement fixe et des quotas de fonds d'investissement.

Par ailleurs, les ministres des Finances ont décidé de renforcer l'échange d'informations financières pour éviter le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

L'Alliance du Pacifique représente 35 % du PIB de l'Amérique latine pour 209 millions d'habitants.

*Source : La República*



## AMÉRIQUE LATINE / VATICAN

### FRANÇOIS EN POP STAR ET AGITATEUR CHARISMATIQUE

Les Journées mondiales de la jeunesse (JMJ), rencontres internationales organisées tous les trois ans par l'Église catholique depuis 1987, ont eu lieu cette année au Brésil à Rio de Janeiro. En réussissant sa première sortie à l'étranger en terme de succès populaire et médiatique, Bergoglio est vraiment devenu le pape François, égalant et même dépassant Jean Paul II dans la communication et le contact direct avec les foules brésiliennes. En effet, il a réussi à rassembler sur la plage de Copacabana pour une messe en plein air une foule immense évaluée à environ trois millions de personnes, mieux que Mick Jagger qui n'en avait réuni que sept cent mille. Au point que la chaîne de télévision O Globo a interrompu sa telenovela pour retransmettre le spectacle de la messe et des déplacements du Pape...

Ce premier voyage en Amérique latine, et singulièrement au Brésil, plus grand pays catholique du monde, représentait un défi particulier pour le nouveau Pape, dont la mission est de toute évidence de regagner pour l'Église catholique le terrain perdu au cours des dernières décennies, et en particulier du fait de la répression contre la Théologie de la libération, version latino-américaine d'une église populaire, au profit de la concurrence évangélique.

De manière prévisible, l'image de simplicité volontaire imprimée dès le début du pontificat a été confirmée, ce qui a séduit les foules. De même que le programme soigneusement préparé pour signifier l'intérêt renouvelé pour les pauvres, les marginalisés : visite d'une favela, réception de mineurs délinquants, de drogués. Mais le nouveau Pape a surpris par le ton très politique et social de ses homélies et discours. Les Brésiliens ont particulièrement remarqué sa critique des politiques corrompus, un mois à peine après les manifestations de masse contre la corruption – contrebalancée par un appel à la réhabilitation de la politique – de même que l'adresse aux jeunes, les exhortant à ne pas se résigner, les incitant à occuper la rue – en même temps qu'il les incite à se révolter dans les diocèses –, en bref à être révolutionnaires... De là les grincements de dents du côté de certains politiques brésiliens qui n'ont pas apprécié non plus sa mise en cause de la politique de « pacification » des favelas contre les trafics d'armes et stupéfiants, en particulier à Rio. Au plan social, le pape a rappelé un document de 2007 du Conseil des évêques latino-américains (Celam) – dont il fut un des principaux rédacteurs – affirmant que le rôle de l'Église catholique est d'être « *avocate de la justice et défenseur des pauvres contre les inégalités sociales et économiques intolérables* ».

Ces déclarations, différentes du discours de ses prédécesseurs, voyant dans toute inclination pour les pauvres une dérive vers le marxisme abhorré, peuvent elles être interprétées comme un geste en direction des prêtres et théologiens de la libération latino-américains – dont le Brésilien Leonardo Boff, condamné au silence par le cardinal Ratzinger futur, Benoît XVI, ou comme le Péruvien Guttiérez – ou plus simplement comme une occasion de réactiver une tradition pastorale liée aux demandes sociales des populations depuis plus d'un demi siècle et confirmée par le concile Vatican II ?



Dans l'une comme dans l'autre hypothèse, ces orientations nouvelles du Vatican seront-elles suffisantes pour freiner le déclin amorcé ?

Sources : *Página 12, La Jornada, Le Monde*

## ARGENTINE

### LES « VAUTOURS » (NOUVEL ÉPISODE)

Le 23 août, un tribunal de New York a condamné en appel l'Argentine à payer plus d'un milliard de dollars aux deux fonds spéculatifs dits « fonds vautour », NML Capital et Aurelius, qui ont refusé de participer à la restructuration de la dette après la banqueroute de 2001. Le gouvernement de Cristina Fernández avait déclaré avant le prononcé du jugement qu'il ne paierait pas cette somme, suggérant la possibilité d'un défaut de paiement. Toutefois, pour l'instant la sentence n'est pas définitive car l'Argentine a décidé d'en appeler au jugement de la Cour suprême des Etats-Unis, qui doit toutefois décider d'abord si elle accepte de se prononcer sur ce cas.

La dimension politique, tout autant que financière, de cet épisode a été donnée par les interventions de plusieurs acteurs extérieurs : les gouvernements de la France, des États-Unis ont décidé de se prononcer en faveur de l'Argentine, contre la revendication des deux fonds spéculatifs, auprès de la Cour suprême. Le Département de la justice américain entendrait avancer le concept d'immunité souveraine pour essayer d'éviter un jugement défavorable à l'Argentine. Quant à la position française, exprimée dans un *Amicus curiae*, elle chercherait à éviter un précédent susceptible de compliquer à l'avenir une éventuelle restructuration de la dette européenne.

Le FMI, pour sa part, avait dans un premier temps soutenu la position argentine, madame Lagarde en avait assuré la Présidente lors du sommet du G20 de Moscou. Le FMI estimait alors qu'un jugement en faveur des fonds spéculatifs au détriment de l'Argentine représenterait un risque systémique pour la stabilité financière globale. Quelques semaines plus tard, volte-face, le FMI annonce dans un bref communiqué qu'il ne soutiendrait pas la demande de l'Argentine auprès de la Cour suprême des États-Unis, le représentant américain au FMI s'y étant opposé.

Fin août, la Présidente argentine a annoncé soumettre au Congrès un projet de loi permettant l'ouverture d'un processus d'échange de dette, donc concernant les 7 % de la dette qui n'ont pas encore été restructurés et les titres en possession des fonds spéculatifs, alors que la Cour suprême des États-Unis n'a pas encore pris de décision et que l'Argentine n'avait envisagé un tel processus qu'à condition de ne pas être déboutée par le tribunal de New York.

Sources : *Página 12, La República, El País Internacional*

### SPÉCULATION SUR LE BLÉ

Mi-juillet, pour faire baisser le prix du pain, le gouvernement a imposé l'arrêt des exportations de blé pour faire face à une pénurie de blé sur le marché intérieur, obligeant ainsi les agriculteurs et les exportateurs à vendre leurs stocks sur le marché intérieur. Au cours du premier semestre 2013, les prix du pain, des pâtes, de la pizza qui font partie de l'alimentation quotidienne des argentins, ont en effet augmenté de 50 %, soit deux fois plus que l'inflation annuelle.

Tous les acteurs de la filière, boulanger, producteurs de blé, entreprises de meunerie, exportateurs, se rejettent la responsabilité de cette situation. L'augmentation du prix de la farine invoquée par les boulanger est bien réelle et a été répercutée dans le prix des produits finis. Les producteurs, comme les meuneries et les exportateurs, invoquent de mauvaises récoltes pour justifier les pénuries, alors que les quantités produites sont largement suffisantes pour satisfaire le marché intérieur, sans pour autant cesser toute exportation. On constate par contre que l'organisation du système de commercialisation donne une position dominante aux grands propriétaires qui ont stocké, spéculant sur une augmentation du prix à la tonne. En outre, comme l'ont montré des contrôles, ces mêmes grands propriétaires et les exportateurs n'ont pas hésité à vendre en quantité du blé par des circuits commerciaux non déclarés pour éviter de payer les prélèvements obligatoires (taxe à l'exportation, TVA, etc.).

Dans l'affrontement continu avec le gouvernement depuis 2006 – des limites avaient alors été imposées aux exportations de blé pour garantir l'approvisionnement du marché intérieur et à des prix inférieurs – les gros producteurs se sont « diversifiés » : ils ont préféré planter du soja, principal produit d'exporta-

tion dorénavant, moins taxé et surtout aux prix élevés sur le marché international aux dépens de la production de blé qui a chuté de 15 à 9 millions de tonnes.

Source : *Página 12*

## LA PROPRIÉTÉ DE LA TERRE

Un des grands fantasmes de la fédération agraire, comme des écologistes, est depuis longtemps l'achat et la possession par des étrangers d'un pourcentage important de terres.

Le recensement que vient d'effectuer le ministère de l'Agriculture a apporté un démenti et des précisions sur l'état de la propriété de la terre. Sur l'ensemble du territoire, 5,93 % des terres agricoles sont entre les mains d'étrangers et, nulle part sur le territoire, n'est dépassée la limite de 15 % fixée par la loi. Toutefois, l'étude plus précise de ces propriétaires terriens étrangers révèle qu'une poignée d'entre eux (253) concentre près de 80 % de ces terres, soit 12,6 millions d'hectares. Les propriétaires étrangers sont propriétaires de 15,19 % des propriétés agricoles de mille à dix mille hectares, de 42,83 % des propriétés de dix à cent mille hectares et de 36,9 % des propriétés de cent mille à un million d'hectares : un bel exemple de concentration !

Ce recensement a aussi apporté un éclairage sur une situation donnant lieu à des conflits : au moins 9,3 millions d'hectares de terres appartenant à des petits paysans et des indigènes sont convoitées par le secteur privé ou l'État. 63 800 personnes sont touchées par ces contestations de propriété. Au cours des deux dernières décennies, les familles paysannes ou indigènes concernées ont subi des violences pour les obliger à abandonner leurs champs, dégénérant en conflits judiciaires prolongés. Le phénomène est lié aux changements technologiques et à l'impact de l'expansion de la frontière agricole (culture du soja aux dépens de l'élevage et des productions vivrières) sur l'agriculture familiale.

Source : *Página 12*

## L'ACCORD YPF CHEVRON ET L'AVENIR DE LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

La société pétrolière nationale YPF et la multinationale américaine Chevron ont signé à la mi-juillet

un accord pour l'exploitation du gisement de Vaca Muerta. Cet accord a été annoncé le lendemain de la publication par le gouvernement d'un accord accordant aux investisseurs privés dans le pétrole des avantages conséquents ; concrètement les firmes qui investiront au mois un milliard de dollars pourront commercialiser sans être imposées 20 % du pétrole extrait à partir, cinq ans après le début de l'investissement et pourront librement disposer des devises ainsi obtenues. La première bénéficiaire de cette politique d'encouragement à l'investissement sera Chevron.

L'accord entre YPF et Chevron porte sur l'investissement par cette dernière firme de 1,24 milliards de dollars pour creuser 100 puits de pétrole sur 20 kilomètres carrés. YPF a besoin d'investir 37,2 milliards de dollars entre 2013 et 2017 pour atteindre l'objectif affirmé d'indépendance énergétique. Avec l'investissement de Chevron, cet objectif est loin d'être atteint. Toutefois, le gouvernement argentin a réussi à trouver un partenaire pour exploiter le gisement de Vaca Muerta, malgré les menaces et plaintes en justice de la firme espagnole Repsol. L'investissement de Chevron est certes important symboliquement et en termes économiques, mais les nouveaux avantages accordés aux investisseurs en atténuent les impacts. Par contre, l'apport de technologie est régulé, ce qui est une garantie pour l'entreprise nationale.

Cet accord fait débat sur le principe d'un accord avec une multinationale pétrolière, assimilé à un recul sur le principe de la souveraineté nationale sur les ressources énergétiques – les plus virulents vont jusqu'à suggérer qu'il s'agit du premier acte d'une re-privatisation rampante – mais aussi sur l'affirmation que le mode d'exploitation, par fracturation hydraulique, ne comporte aucun risque pour l'environnement, ce qui fait hurler les écologistes et les mouvements sociaux qui se sont investis, avec un certain succès, contre l'usage de cette technique sur des sites miniers.

La stratégie énergétique qui se dessine peut légitimement susciter des interrogations. Au départ, l'objectif assigné était de desserrer l'étau de la contrainte extérieure : la baisse de la production pétrolière, provoquée pour l'essentiel par l'absence d'investissements, obligeait le pays à des importations croissantes. Mais de plus en plus souvent on constate une inflexion : les résultats positifs de la première année de gestion nationalisée poussent certains responsables politiques à penser qu'il serait possible pour l'Argentine de de-

venir un pays exportateur, de là les préoccupations d'un accroissement de la spécialisation argentine dans l'exportation de matières premières brutes, aux dépens d'un développement industriel permettant d'apporter une valeur ajoutée à la production de brut ou de minerais. Toutefois, dans la même période, YPF a aussi décidé d'investir dans le raffinage pour élargir les capacités installées et réduire les importations.

Sources : *Página 12, El País Internacional*

## PREMIER BILAN SUR LE MARIAGE GAY

Trois ans après le vote de la loi autorisant le mariage de personnes de même sexe, 7 000 mariages ont été célébrés, dont ceux d'une centaine de couples étrangers. Ont aussi accédé à la reconnaissance les enfants des couples qui n'étaient pas ou ne sont pas mariés ou nés d'une gestation pour autrui.

Source : *Página 12*

## LES FEMMES ENFIN RECONNUES COMME CHEFS DE FAMILLE

Un récent décret gouvernemental va permettre aux femmes abandonnées par leur compagnon ou en cas de séparation d'éviter de tomber, avec leurs enfants, dans la pauvreté. Dorénavant, elles seront autorisées à recevoir les allocations familiales versées aux familles sans emploi et l'allocation « salaire familial » versée jusqu'alors aux hommes ayant un travail déclaré. Cette mesure de reconnaissance de la femme comme chef de famille – au lieu de l'homme – mais aussi de sa capacité à gérer les ressources de la famille, implique des changements profonds des conceptions sur le rôle des femmes dans une société patriarcale comme la société argentine. La Présidente a précisé que ce décret ne visait pas à punir les hommes, mais à protéger les femmes.

Le système d'allocation familiale argentin consiste en une somme de 460 pesos (soit 85 dollars) par enfant et 1 500 pesos (278 dollars) si l'enfant est handicapé. Les adultes responsables des enfants reçoivent mensuellement 80 % de cette somme déposés sur un compte bancaire. Les 20 % restants sont perçus une fois par an lorsque les bénéficiaires apportent la preuve que l'enfant a bien fréquenté l'école pendant l'année scolaire et a satisfait aux contrôles de santé et aux vaccinations. Les salariés déclarés reçoivent aussi

des allocations familiales d'un montant égal à 20 à 85 dollars par enfant à condition de ne pas dépasser un plafond de ressources.

Source : *El Nuevo Herald*

## BOLIVIE

### LES SURPRISES DU RECENSEMENT DE LA POPULATION

Les premières statistiques sur la population rendues publiques après le recensement de 2012 ont constitué une surprise. En effet, sur les 6 916 732 personnes de plus de 15 ans interrogées sur leur appartenance à une ethnie indigène 58 % ont répondu appartenir à aucune, les 40 % restant déclarant appartenir à une des 36 ethnies reconnues par la Constitution en vigueur depuis 2009. En effet, en 2001, 62 % de la population avait déclaré appartenir à une ethnie indigène, chiffre expliquant l'arrivée au pouvoir d'Evo Morales.

Ces chiffres indiquent que la Bolivie est plus métisse qu'indigène, alors que le questionnaire du recensement ne reconnaît pas les métis...

Les chiffres publiés officiellement contredisent les premières informations données par le Président Evo Morales et son vice-président qui, au début de l'année, avant même le dépouillement de toutes les données, ont affirmé une consolidation des « nations culturelles indigènes originaires » et une « indianisation » du pays... Le roman national commencé avec la Constitution de l'État plurinational en a pris un coup. La différence notable entre les chiffres préliminaires donnés par le Président et chiffres officiels et définitifs a donc suscité une controverse et des accusations de falsification du recensement, car la péréquation budgétaire dépend pour une part de ces statistiques ainsi que le nombre de sièges de chaque province au Parlement... Les opposants au gouvernement comme les représentants de certaines ethnies s'estimant lésées a priori ont donc demandé un audit du recensement. Ce sera chose faite par l'organisme spécialisé de la Cepal chargé de l'étude de la démographie.

Sources : *El País Internacional, El Nuevo Herald*


**BRÉSIL**
**PREMIÈRE GRÈVE GÉNÉRALE DEPUIS 22 ANS**

Les organisations syndicales brésiliennes plus le Mouvement des sans-terres ont appelé à une grève générale, le 11 juillet, alors que la contestation semblait marquer le pas, après les mobilisations massives du mois de juin. Les revendications portées par les syndicats reprenaient celles des manifestations de juin : de meilleurs services publics avec des investissements dans la santé, l'éducation et les transports, auxquelles s'ajoutaient la réduction de la durée du travail de 44 à 40 heures hebdomadaires, le relèvement des retraites, la réforme agraire.

La mobilisation a été importante mais moins qu'en juin ; elle s'est faite sentir dans une vingtaine d'Etats et principalement dans les zones urbaines. Elle a réussi à perturber le fonctionnement des transports publics dans les zones urbaines, trois des principaux ports du pays, dont celui de Santos, ont été paralysés. Des routes ont été barrées. De nombreuses écoles publiques et privées, des banques et des bureaux de postes sont restés fermés.

Les syndicats ont donc occupé la rue, montré à ceux qui les avaient enterrés en juin, qu'ils existent et que leurs revendications vont dans le même sens que celles des manifestants de juin. Différence toutefois avec les manifestations de juin : on ne notait pas de revendications concernant la corruption. Il faut dire que, si huit centrales syndicales d'importance inégale ont réussi à se mettre d'accord sur des revendications et pour appeler à l'action ensemble, elles sont divisées sur une éventuelle réforme du système de financement des organisations syndicales, le système hérité du passé, avec l'impôt syndical, même avec les modifications apportées sous la présidence de Lula, restant une source de corruption et de cooptation dans les organisations syndicales. C'est dire que le soutien à la réforme du système politique, proposée par la Présidente Dilma Rousseff risque de ne pas passer par le syndicalisme brésilien.

Sources : *El País Internacional*, *La Jornada*, *Le Monde*

**POLÉMIQUE SUR L'EMBAUCHE  
DE MÉDECINS CUBAINS**

A la suite des gigantesques manifestations du mois de juin, dont une des revendications portait sur l'accès aux soins, le gouvernement brésilien a décidé de porter son attention sur les déserts médicaux en embauchant des médecins militaires et des médecins étrangers. Son objectif est de couvrir le manque de professionnels de santé dans les régions les plus pauvres de l'intérieur et dans les banlieues (pauvres) des grandes villes où, d'après le recensement réalisé par les collectivités locales, sont nécessaires 15 406 médecins. Ces postes ne sont pas couverts du fait du refus des médecins brésiliens de les occuper. Le programme « Plus de médecins », lancé début août par le gouvernement, offre de bonnes conditions de rémunération à ceux qui acceptent de travailler dans ces zones, avec un salaire d'environ 4 200 dollars et une aide au logement. En contrepartie, les médecins doivent s'engager à ne pas migrer vers d'autres zones et à travailler pendant trois ans, renouvelables une fois. Les Brésiliens ont la priorité et seuls les postes non pourvus seront offerts à des étrangers. Sur les 15 406 demandes, seules 1 618 ont reçu une réponse, soit 10 % des besoins. Sur ce nombre, 67 % des sélectionnés avaient fait leurs études de médecine au Brésil, les autres à l'étranger. Toutefois, leurs choix de postes étaient très restreints : 579 sur les 3 511 municipalités ayant fait une demande, et la plupart ont demandé de préférence des villes côtières.

D'où, la proposition de faire appel à des médecins étrangers, dont des médecins cubains.

La réaction des syndicats professionnels et associations de médecins a été très violente : refus adossé à l'argument que le Brésil a suffisamment de médecins puis, mis devant la contradiction des déserts médicaux et du refus de médecins d'y pratiquer, ils ont avancé une série de conditions : maîtrise de la langue portugaise, vérification et validation des diplômes selon le système brésilien, etc.

Début août, le gouvernement a alors proposé des mesures d'urgence pour embaucher 7 000 médecins militaires et pour combler le déficit, et a fait appel à des médecins espagnols, argentins... et cubains. Les médecins cubains sont embauchés par l'intermédiaire de l'Organisation panaméricaine de la santé. Les médecins venus d'autres pays d'Amérique latine n'ont rencontré aucune hostilité, mais à l'annonce de l'arri-

vée des premiers médecins cubains, les organisations corporatives se sont lancées dans une nouvelle polémique très violente : cette fois, leurs compétences médicales n'étaient plus mises en doute, mais leurs conditions de travail étaient qualifiées de quasi-esclavage, donc devaient être refusées et, mieux encore, ces médecins étaient accusés de faire du tort aux médecins brésiliens en acceptant de telles conditions de travail et rémunération. Les esprits se sont échauffés et les organisations de médecins ont été accusées de xénophobie. La présidente a publiquement regretté « *ces préjugés à l'égard des médecins cubains* », soulignant que les médecins étrangers viennent occuper les postes de travail dont ne veulent pas leurs homologues brésiliens.

Sources : BBC Mundo, El País Internacional

### **POURSUITES CONTRE SAMSUNG POUR MAUVAISES CONDITIONS DE TRAVAIL**

A la suite d'une inspection du travail, le ministère du Travail a intenté une action en justice contre le géant coréen de l'électronique Samsung, accusé de mauvaises conditions de travail dans son usine implantée dans la zone franche de Manaus, qui emploie près de 6 000 personnes et approvisionne toute l'Amérique latine.

La plainte, rendue publique par une ONG, repose sur le rapport de l'inspection qui a constaté de graves infractions à la législation du travail, entre autres des journées de travail épuisantes de 15 heures, un rythme de travail incompatible avec la santé des travailleurs, l'insuffisance des pauses de récupération, l'exigence d'heures supplémentaires habituelles, le non respect du repos hebdomadaire payé, le travail des jours fériés et fêtes nationales ou fêtes religieuses, et même le défaut de prévision de postes de travail en position assise. Les troubles musculo-squelettiques sont très fréquents.

Cette action en justice intervient après plus de 162 avertissements et recommandations à Samsung depuis 1996, recommandations non suivies d'effet selon les inspecteurs et le ministère du Travail.

Source : BBC Mundo



### **GRÈVE GÉNÉRALE**

Le 11 juillet, a eu lieu la première grève générale depuis 2011 à l'appel de la Centrale unitaire des travailleurs (CUT), de la Fédération des fonctionnaires (Anef) et avec le soutien de nombreuses organisations de la société civile, dont la Fédération des étudiants. Sous le mot d'ordre « Pour un Chili de justice et d'égalité », les 500 000 manifestants comptabilisés par les syndicats – dont 150 000 dans la capitale –, se sont mobilisés pour la réforme du Code du travail hérité de l'époque Pinochet, l'augmentation du salaire minimum et le remplacement du système de retraites privé – hérité lui aussi de l'époque Pinochet – par un système public cofinancé par les employeurs et les salariés, ainsi que pour une réforme de la fiscalité.

Cette grève s'inscrit dans une montée du mécontentement et de la conflictualité depuis deux ans, marqués par les grèves prolongées des étudiants et lycéens pour la gratuité de l'enseignement, les manifestations et grèves dans les services publics, contre la cherté de la vie et la faiblesse des salaires et pensions de retraite, mais aussi pour l'accès à l'eau potable, etc.

La CUT espère que le succès de la grève réussira à placer les questions du travail et des travailleurs, les questions sociales dans les débats de l'élection présidentielle de novembre pour vraiment en finir avec l'époque Pinochet.

Sources : CUT, BBC Mundo, El País Internacional

### **LE PAYS DIVISÉ SUR L'AVORTEMENT**

De nouveau, le cas d'une fillette – 11 ans cette fois – enceinte après avoir été violée par son beau-père a ré-ouvert le débat sur l'interruption volontaire de grossesse, faisant du sujet un des thèmes de la campagne électorale.

La polémique a été ouverte à partir d'interviews données à des chaînes de télévision, dans lesquelles la fillette a déclaré vouloir chérir et soigner le bébé et sa mère a affirmé que les relations sexuelles avec le beau-père avaient été consenties... Le Service de

protection des mineurs, outragé, a demandé aux tribunaux d'interdire aux médias de continuer à informer sur ce cas, invoquant la Constitution chilienne et la Convention internationale des droits de l'enfant. Les tribunaux lui ayant donné raison, le Service a décidé de se porter partie plaignante au procès contre l'accusé de viols répétés.

Le Président Piñera a aussitôt soutenu la mineure et demandé au ministère de la Santé de se charger du suivi de son cas et de sa protection. L'éventualité d'un avortement thérapeutique ayant été soulevée par Piñera du fait du viol et de l'âge de la victime, « *la protection de la santé et de la vie de la mère étant toujours prioritaire* », des députés de la majorité de droite ont affirmé que jamais l'exécutif ne parrainerait un projet de loi sur la dépénalisation de l'avortement, même pour raisons thérapeutiques, alors qu'il était légal jusqu'à la décision d'interdiction absolue de Pinochet, il y a vingt-quatre ans, peu avant son départ du pouvoir. L'ex-présidente Michèle Bachelet, candidate à l'élection présidentielle, et jusqu'à il y a peu présidente d'ONU Femmes, s'est prononcée en faveur d'une « *dépénalisation de l'avortement et en particulier dans le cas de grossesses liées à des viols* ». Le Collège des médecins a appelé « *à la restauration de la mesure d'interruption de grossesse thérapeutique* » dans les cas de viol, de non viabilité du fœtus ou lorsque la vie de la mère est en danger. Sans surprise, La Conférence épiscopale du Chili a rappelé la position de principe de l'Église catholique.

Les déclarations des membres de la majorité, celles de Piñera ont suscité de nombreuses critiques et diverses organisations ont commencé une campagne en faveur de la dépénalisation de l'avortement. Le débat promet de connaître une escalade dans la mesure où des députés de l'opposition entendent présenter au Parlement de nouveaux projets de loi dans ce domaine et, surtout, parce que les élections parlementaires de novembre sont toujours plus proches.

*Source : El País Internacional*

## CHILI / ONU

### CRITIQUES À L'ÉGARD DE LA LOI ANTITERRORISTE ET SOUTIEN AUX MAPUCHES

Le rapporteur spécial des Nations unies sur les droits de l'Homme et le contre-terrorisme s'est prononcé clairement : l'État chilien discrimine les Mapuches en leur appliquant systématiquement la loi antiterroriste « *de manière confuse et arbitraire* », aboutissant « *à une véritable injustice* ».

Quelles que soient les formes de lutte des Mapuches pour faire reconnaître leurs droits sur leurs terres ancestrales, manifestations de rue, occupation d'édifices gouvernementaux, blocages de routes, occupations de terres et même attaques et incendies volontaires de bâtiments, les autorités chiliennes appliquent la loi Antiterrorisme élaborée par Pinochet en 1984, et dont l'objectif était d'éliminer toute opposition au régime.

Pour l'ONU, comme pour les organisations de défense des droits de l'Homme qui dénoncent la situation, la loi antiterrorisme est particulièrement dure car les peines sont systématiquement doublées par rapport au système pénal ordinaire et, en outre, parce qu'elle permet la condamnation d'accusés sur la base de témoignages anonymes.

Le rapporteur spécial de l'ONU a fait au gouvernement chilien les recommandations suivantes :

- « *adopter une stratégie nationale de gestion du conflit mapuche avec des objectifs bien définis et à court terme.* » Selon le rapporteur, « *cela va exiger un virage de la volonté politique* » ;
- « *mettre un terme à l'utilisation de la loi antiterroriste dans tous les cas de conflit sur des terres mapuches et que, surtout, soient révisées toutes les condamnations de ceux qui ont été condamnés sur la base de témoignages anonymes* » ;
- « *que soit établi un nouvel organisme chargé d'enquêter sur les dénonciations d'usage excessif de la force de*

*la part de la police contre des membres de la communauté mapuche. »*

Source : BBC Mundo

## COLombie

### LA RECONNAISSANCE CROISÉE DES RESPONSABILITÉS ET LE JOUR D'APRÈS

La volonté des négociateurs du gouvernement et des Farc d'aller vers une conclusion favorable à la paix s'est manifestée début juillet, d'abord par une décision du Tribunal administratif suprême restituant à l'Union patriotique (UP) – mouvement politique créé par les Farc dans le cadre d'un précédent processus de négociations de paix – la personnalité juridique. En 2002, le Conseil national électoral lui avait retiré la reconnaissance du statut de parti, considérant qu'elle n'avait pas présenté de candidats aux élections de 2002... Et pour cause, le mouvement luttait pour sa survie du fait de l'extermination de ses dirigeants, militants et candidats par des agents de l'État et paramilitaires d'extrême droite. Parmi les victimes, il y eut deux candidats à la présidence. A l'époque, comme vient de le reconnaître un magistrat chargé d'enquêter sur les crimes des paramilitaires : « *il suffisait d'être membre d'un syndicat, ou sympathisant de l'UP pour être dénoncé, et faire l'objet de harcèlement et d'attaques des groupes paramilitaires.* »

Le Président Santos a salué cette décision comme un acte de justice et affirmé qu'il espérait qu'elle contribuerait à « *éradiquer la politique des armes* ». Les anciens de l'UP, les survivants, estiment que ce n'est qu'un début, car « *les mouvements politiques susceptibles de naître d'un processus de paix ne doivent pas connaître le même sort que l'UP* ». La question des garanties est en effet au cœur des discussions sur l'issue politique du conflit.

Puis, une dizaine de jours après ce premier acte, le Président Santos lui-même a reconnu devant la Cour constitutionnelle que « *l'État colombien a été responsable, dans certains cas par omission, dans d'autres par l'action directe de certains agents de l'État, de graves violations des droits humains et infractions au droit*

*international humanitaire au cours des cinquante années de conflit armé interne* ». Le président intervenait pour défendre une réforme connue comme « *cadre juridique pour la paix* », base légale du processus de négociation avec les Farc – réforme votée par le Parlement, en 2012, et qui a besoin de l'aval de la Cour constitutionnelle – permettrait la suspension des peines auxquelles ont été condamnés les guérilleros (mais aussi les paramilitaires) qui accepteraient de se démobiliser, et aussi leur participation à la vie politique du pays. Il faut remarquer que cette modification de la législation va à l'encontre des traités internationaux ratifiés par la Colombie sur imprescriptibilité de crimes contre l'humanité.

Ce geste de Santos était attendu par les Farc et, un mois plus tard, leurs représentants aux dialogues de paix ont admis à leur tour leur part de responsabilité dans la violence ; un de leurs négociateurs déclarait alors : « *nous sommes prêts à nous acheminer vers la manifestation de nos regrets pour ce qui s'est passé... Car... En effet, la réalité c'est que nous sommes une des parties du conflit... Sans doute, il y a eu aussi des cruautés et de la douleur provoquées par les nôtres... C'est ainsi que nous devons admettre la nécessité d'aborder la question des victimes, leur identification et les réparations qui leur sont dues en toute loyauté à l'égard de la cause de la paix et la réconciliation.* »

Les belligérants ont ainsi fait leur acte de contrition symétrique mais les victimes et leurs familles n'y trouvent pas nécessairement leur compte, car bien que deux lois sur les victimes aient été adoptées par le passé, l'impunité est toujours la règle, et ils estiment qu'il n'y a ni justice, ni réparation, ni aucune garantie que de tels actes ne se répètent pas. Ils souhaitent qu'une Commission de la vérité pour la justice et les réparations soit établie.

La disposition des Farc à ouvrir le débat semble démontrer que la guérilla souhaite accélérer le processus de pacification, symétriquement à la volonté de Santos d'avancer vers les élections législatives, puis présidentielle de 2014, dans la posture de l'homme par qui la paix est revenue, donc candidat valable à la réélection, objectif pour lequel il faut aboutir à un accord viable avec les Farc avant la fin de l'année 2013.

La perspective électorale prochaine empiète sur le débat sur la participation politique des Farc démilitarisées. Santos a déjà annoncé qu'il souhaitait soumettre les accords de paix à référendum lors d'une des deux consultations de l'année prochaine. Les Farc y sont opposées et maintiennent leur revendication de convocation d'une Constituante pour acter dans la législation les changements intervenus dans le pays, concrétisés par le futur accord de paix.

Sources : *El País Internacional*, *El Nuevo Herald*, *BBC Mundo*, *Le Monde*, *ALAI*net

## LA GRÈVE INVISIBLE SELON SANTOS

A partir du 18 août, le Président Santos a affronté une vague de grèves dans plusieurs secteurs : paysans, planteurs de café, camionneurs, mineurs, tous mécontents de la politique gouvernementale. Les agriculteurs sont particulièrement en colère contre les conséquences pour leurs productions des prix des intrants et des accords de libre échange, et le caficulteurs sont outragés par le non respect des promesses qui leur avaient été faites. Les camionneurs protestent contre les prix des combustibles. Quant aux mineurs artisanaux, ils demandent l'abrogation des mesures de confiscation de leur matériel, leurs exploitations étant jugées illégales. Les protestataires ont unifié leur mouvement et organisent des blocages de routes, paralysant progressivement le pays, exigeant des négociations avec le gouvernement et des solutions à leurs problèmes. Et, dès le 28, les étudiants se sont engagés dans le mouvement, pour protester contre le non respect par le gouvernement des promesses faites en 2011 lors d'un grand mouvement dans les universités. Enfin, les trois centrales syndicales colombiennes ont appelé à manifester dans tout le pays, le 29, en soutien aux revendications paysannes, mais aussi sur leurs revendications propres, particulièrement dans la santé, l'éducation et le pétrole, contre les privatisations et la précarité.

Les centrales syndicales ont calculé que le 29, plus de 2 millions de personnes ont manifesté dans tout le pays, dont 300 000 à Bogotá.

Dans un premier temps, le Président Santos a considéré cette grève comme négligeable, allant même

jusqu'à nier son existence, car invisible à ses yeux... Tout en envoyant des escadrons antiémeutes contre les manifestants. Ensuite, la grève entrant dans sa deuxième semaine et recueillant un soutien de plus en plus important, des discussions ont été ouvertes avec les paysans, et Santos a dû reconnaître publiquement que les demandes des paysans sont légitimes.

Mais les vieux réflexes sont vite revenus : au lendemain de la grève du 29 et de la très grosse manifestation à Bogotá, qui s'est achevée sur des affrontements violents avec la police, Santos a décidé de décréter le couvre feu et de militariser la capitale en envoyant 50 000 militaires pour garantir l'ordre. Le ministre de l'Intérieur a accusé les grévistes et manifestants d'être infiltrés par les guérillas. Un signal négatif dans le contexte des négociations de paix.

Sources : *BBC Mundo*, *El País Internacional*, *El Nuevo Herald*, site CUT

## COSTA RICA / NICARAGUA

### LA PRÉSIDENTE TENTE DE MOBILISER

La Présidente Laura Chinchilla a pris la tête d'une manifestation de rue dans la ville de Nicoya située dans la presqu'île de Guanacaste, frontalière du Nicaragua, avec enfants des écoles et fonctionnaires mobilisés à cette fin, avec l'objectif de mobiliser la population costaricienne contre Daniel Ortega, président du Nicaragua, qu'elle soupçonne d'avoir des visées expansionnistes sur cette province.

Cette manifestation de revendication de la souveraineté nationale prétendument outragée ne convainc pas vraiment au Costa Rica, où les commentateurs politiques doutent ouvertement de l'éventualité d'une aventure nicaraguayenne dans une province très peuplée. Elle est tout aussi douteuse d'un point de vue nicaraguayen car quelques 400 000 Nicaraguayens ont émigré au Costa Rica, poussés par la misère et l'absence d'emplois.

Toutefois, les questions de délimitation des frontières maritimes sont très sensibles dans la région, comme on a pu le voir avec le contentieux entre la Colombie et le Nicaragua porté devant la Cour internationale de justice. Dans le cas précis, les inquiétudes du Costa Rica

portent sur le projet d'Ortega de construire un canal interocéanique, pour lequel il sera nécessaire d'exproprier des terres, mais aussi de déterminer des routes maritimes, alors que des dizaines de milliers de kilomètres carrés d'espaces maritimes sont en dispute entre les deux pays, tant sur la côte Caraïbes que Pacifique.

Source : *El País Internacional*

## COSTA RICA

### ADOPTION ACCIDENTELLE DU MARIAGE GAY

Début juillet, le Parlement de Costa Rica a adopté par inadvertance un article de loi autorisant le mariage de personnes de même sexe, à l'occasion d'une révision de la loi sur la jeunesse. En effet, la majorité conservatrice ne s'est pas opposée à l'article, proposé par un parlementaire d'opposition, qui établit le droit « *à la reconnaissance, sans aucune discrimination qui serait contraire à la dignité humaine, des conséquences sociales et patrimoniales des unions de fait constituées de manière publique, notoire, unique et stable* ». Concrètement, l'article de loi garantit le droit à la sécurité sociale, à l'héritage et à la pension de réversion pour les conjoints de couples homosexuels.

Les députés du parti Rénovation costaricienne (chrétien) ont appelé la présidente à mettre un veto à cet article et, convaincus que « *l'homosexualité est une pratique étrangère à nos coutumes* » et que cette disposition légale donnera des droits à des personnes qui « *ne les méritent pas* », ont décidé de présenter un recours en constitutionnalité.

Source : *BBC Mundo*

## CUBA

### LE PROJET DE CODE DU TRAVAIL EN DÉBAT

Depuis le 15 juillet et jusqu'au 15 octobre, le projet du nouveau Code du travail est soumis au débat dans les sections syndicales, sur décision de l'Assemblée nationale lors de sa dernière session fin 2012. Ce texte législatif entend répondre aux modifications interve-

nues depuis le début des réformes économiques et, entre autre, à l'existence de 400 000 salariés dans le secteur privé, chiffre qui ne peut qu'aller en augmentation avec le développement du secteur associatif et le nombre des métiers ouverts aux activités individuelles.

Le texte présente des novations importantes. Dans ses dispositions générales, il définit la mission du syndicalisme : « *représenter les travailleurs dans la défense de leurs intérêts et droits et de se battre pour l'amélioration de leurs conditions de travail et de vie* », un défi de taille pour les syndicats, habitués à considérer que la défense du socialisme est la condition de cette amélioration et donc prioritaire à toute amélioration immédiate. Toujours dans les principes, le texte énonce que « *les travailleurs ont le droit de s'associer volontairement et de constituer des syndicats* » et que « *les travailleurs ont le droit d'agir devant les organes, autorités et instances compétents pour obtenir la reconnaissance et le respect des droits du travail et à la sécurité sociale consacrés par la législation* ». Ces deux alinéas donnent aux travailleurs une capacité d'initiative dont les sections syndicales ont peu fait la preuve par le passé, fonctionnant comme un appendice des directions d'entreprise, courroie de transmission des directives venues d'ailleurs. Ils représentent donc un défi pour le syndicalisme tel qu'il existe.

Le texte prend en compte l'existence d'un secteur privé en séparant clairement employeurs et employés, permettant à ceux ci de se syndiquer. Toutefois, rien n'indique que l'on s'acheminerait vers la constitution d'un acteur collectif d'employeurs qui pourraient négocier les conditions de travail, de rémunérations. Pour l'instant, la loi leur impose de payer salaires et cotisations à la sécurité sociale, et d'accorder des congés à minima de sept jours annuels. La durée proposée, la modalité de financement (sur les salaires des employés) et le flou de la proposition font déjà débat...

Dans ses applications pratiques, les normes, le projet de texte présente des nouveautés en matière de contrat de travail : dorénavant la modalité sera double avec l'institution d'un contrat à durée déterminée, parallèlement au contrat à durée indéterminée qui était la règle. Le temps de travail est toujours fixé à 44 heures par semaine, avec cependant la possibilité de flexibilité : les directions d'entreprises ont la faculté d'ajouter quatre heures, selon les besoins.

A la lecture des comptes rendus de débats dans les sections syndicales, il semble que les points les plus

litigieux concernent la situation des travailleurs employés dans des entreprises étrangères sur le sol cubain et celui des cadres envoyés à l'étranger en mission de coopération, et en particulier les médecins, en terme de rémunération et de conditions de travail.

En principe, le nouveau Code du travail entrerait en vigueur en 2014, après propositions d'amendements par le Congrès de la centrale syndicale unique, la CTC, et par l'Assemblée nationale avant le vote.

Sources : *Trabajadores*, *Havana Times*, *El Nuevo Herald*

### LOI SUR LES BIENS CONFISQUÉS POUR CAUSE DE CORRUPTION

Dans le cadre de la campagne contre la corruption, deux lois ont été promulguées : l'une prévoit que le produit de la vente de biens confisqués lors de procès au pénal est versé au Trésor public, l'autre régule la responsabilité des institutions étatiques au regard des biens confisqués pour délits de corruption, trafic de drogue ou enrichissement indu, les règles de dépôt, conservation et, éventuellement, de restitution.

Source : *El Nuevo Herald*

## CUBA / ETATS-UNIS

### AMERICAN EXPRESS FRAPPÉ D'AMENDES

American Express a passé un accord avec le département du Trésor américain qui l'amènera à payer une amende de 5,2 millions de dollars pour avoir émis 14 000 billets de voyage entre Cuba et des pays autres que les Etats-Unis, entre décembre 2005 et novembre 2011. Par cet accord avec le Trésor, American Express évite un éventuel procès en responsabilité civile pour cause d'infraction à une loi fédérale datant de 1963, interdisant aux institutions financières sous juridiction étasunienne de procéder à des transactions financières dans lesquelles Cuba ou ses citoyens auraient un intérêt. En 1995 et 1996, déjà, American Express avait été l'objet d'enquête fédérale pour ses transactions liées à des voyages à Cuba.

Source : *El Nuevo Herald*

## EQUATEUR

### YASUNI : PÉTROLE ET DÉVELOPPEMENT CONTRE BIODIVERSITÉ

Les trois blocs pétrolifères – connus sous les initiales ITT – situés dans le parc naturel de Yasuni en Amazonie, classée réserve mondiale de la biosphère en 1989 par l'Unesco, sont devenus un objet de conflit entre, d'un côté, le gouvernement et, de l'autre, les écologistes alliés aux peuples indigènes qui vivent dans cette zone. En effet, mi-août, le Président Correa a annoncé la mise en exploitation de ces réserves pétrolières, qui représenteraient un cinquième des réserves du pays.

Pourtant, en 2007, dans le contexte des débats planétaires sur la nécessité d'efforts pour limiter l'impact des gaz à effets de serre, mais aussi sur la protection de l'Amazonie, le Président Correa avait lancé à la tribune de l'ONU une initiative internationale spectaculaire : il s'était engagé à ne pas exploiter ce pétrole et ainsi éviter l'émission de 400 millions de tonnes de gaz carbonique à condition de recevoir en compensation des aides internationales pour une valeur de 3,7 milliards de dollars sur 12 ans, destinés à la lutte contre la pauvreté. Hélas, en six ans, ce projet placé sous l'égide du Programme des Nations unies pour l'environnement n'a recueilli que 13,3 millions de dollars, soit 0,37 % de l'objectif. Face à cet échec, le Président Correa a donc annoncé la mise en exploitation de Yasuni-ITT, tout en exprimant ses regrets : « *je n'aime pas l'exploitation minière ni pétrolière, mais j'aime encore moins la pauvreté et la misère.* » Cette décision, qui devra être soumise au Parlement, car elle exige une modification de la Constitution qui interdit l'extraction des ressources non renouvelables dans les zones protégées, a aussitôt enflammé les esprits. En effet, la campagne d'explication sur la proposition de gel de l'exploitation pétrolière de Yasuni ITT a porté ses fruits et, selon différents sondages, l'opinion publique équatorienne est très majoritairement favorable à la protection de la réserve et à la non exploitation du pétrole. Le gouvernement prétend que l'exploitation dans le parc Yasuni fera preuve de « *responsabilité environnementale* », mais ne convainc

ni les écologistes ni les indigènes qui y vivent. Aussi, les organisations de la société civile, environnementales, des organisations des communautés indigènes ont présenté à la Cour constitutionnelle un projet de référendum sur la question. Si le principe en est accepté par la Cour, ses promoteurs devront recueillir le soutien d'un minimum de 600 000 signatures de soutien, soit 5 % des électeurs.

Sources : *El País Internacional, Le Monde, La República*

## MEXIQUE

### LE PROJET DE RÉFORME ÉNERGÉTIQUE

UBI France – établissement public et commercial sous la tutelle du ministère des Finances – rapporte que « *le 12 août 2013, le président de la République mexicaine Enrique Peña Nieto a présenté son projet de réforme énergétique. La réforme concerne principalement les deux entreprises nationales : Petroleos Mexicanos (Pemex) et la Commission fédérale d'électricité (CFE). Elle vise à ouvrir à la concurrence les secteurs suivants :* »

- *la génération d'électricité : les entreprises privées seront autorisées à générer leur propre électricité ;*
- *les énergies renouvelables : importants investissements dans les ENR et « smart grids » (réseaux de distribution d'électricité dits intelligents) ;*
- *le raffinage et le transport du pétrole ne seraient plus sujets au strict encadrement constitutionnel concernant le monopole étatique sur les ressources pétrolières. En particulier, les permis de construction d'oléoducs et gazoducs ne seront plus contrôlés par Pemex et CFE, mais par un régulateur indépendant ;*
- *exploration et production pétrolière : Pemex aura la possibilité de s'associer avec des entreprises pétrolières internationales sous la forme de "contrats d'utilité partagée" en eaux profondes et gaz de schistes.*

*Le centre d'études économiques du secteur privé (CEESP) a estimé que cette réforme pourrait attirer de 50 à 70 Mds USD par an d'investissements privés dans le secteur. »*

Ce projet, présenté par le Président Enrique Peña Nieto, comme la version contemporaine de la décision de nationalisation du pétrole du Président Lázaro Cárdenas en 1938, a aussitôt suscité des réactions très

vives au Mexique et des commentaires entre mitigés et plutôt favorables aux Etats-Unis, premier importateur du brut mexicain. En effet, les médias américains apprécient que la réforme ouvre la possibilité pour les entreprises pétrolières étrangères d'investir, mais ont des doutes sur le modèle d'ouverture proposé. Pour le *Washington Post*, par exemple, les changements impulsés par le Président Peña Nieto permettront aux géants pétroliers tels que Exxon Mobil ou Shell d'entrer dans le secteur pétrolier mexicain, mais que pour ces transnationales, et les entreprises en général, la réforme s'arrête à mi-chemin car elles souhaiteraient pouvoir disposer de concessions pétrolières. La presse espagnole s'est réjoui de cette ouverture du pétrole, du gaz et de l'électricité au secteur privé, estimant que les entreprises énergétiques espagnoles pourraient en être les grandes bénéficiaires.

Le projet de réforme énergétique, pour être mis en œuvre, nécessite la modification de deux articles de la Constitution, ce que la gauche parlementaire refuse.

Cuahtémoc Cárdenas Solórzano, fils du président qui nationalisa le pétrole et ancien candidat à la présidence, a lancé une campagne nationale contre la réforme proposée, expliquant que « *l'initiative de réforme énergétique... va clairement contre les intérêts du Mexique, car enlevant à l'État l'exclusivité de la gestion des domaines stratégiques de l'industrie pétrolière, celles-ci ne pourront pas se développer et il n'y aura pas de croissance économique pour le pays », se fondant sur l'exemple de l'ouverture de la pétrochimie, autorisée en 1992, et qui a échoué à développer ce secteur qui s'est encore rétréci, obligeant le pays à importer encore plus.* »

Andrés Manuel López Obrador, candidat à la présidence contre Peña Nieto, l'a rejoint dans la campagne contre la réforme et appelé à la mobilisation et à une première grande manifestation contre le projet.

Cárdenas, conscient que le projet de Peña Nieto sera certainement voté par le Parlement, envisage déjà de mobiliser l'opinion publique mexicaine, pour réclamer un référendum d'initiative populaire sur la validité ou non de la modification des articles de la Constitution. Pour cela, il sera nécessaire de réunir le soutien de 2 % des électeurs inscrits sur les listes électorales, soit environ 1,6 million.

Source : UBI France, *La Jornada, El Financiero, Proceso*

## LAPIDATION D'UN ÉCOLOGISTE

Début août, un militant écologiste a été lapidé dans l'Etat de Vera Cruz, à la veille d'une rencontre nationale du Mouvement mexicain contre les barrages et pour la défense des rivières.

Cet assassinat, le vingt-et-unième depuis sept ans, est la conséquence de l'incapacité de l'État à garantir la sécurité et rendre la justice, mais aussi la conséquence de l'application de législations très laxistes en matière écologique, laissant d'énormes marges de manœuvre aux grandes multinationales et entraînant des multitudes de batailles juridiques et des conflits sociaux très durs dans les communautés affectées par les mégaprojets, le tout sur fond de corruption, de pillage, de persécution judiciaire des opposants et, dans les cas extrêmes, l'assassinat d'écologistes ou de dirigeants populaires.

Source : *La Jornada*

## MEXIQUE / FRANCE

### ACCORD DE COOPÉRATION SPATIALE

Après une période de tangages dans leurs relations du fait de l'affaire Cassez, à l'issue de la visite de Laurent Fabius, ministre français des Affaires étrangères, les deux pays ont créé un conseil stratégique franco-mexicain composé de politiciens, patrons et intellectuels, chargé d'impulser leurs relations culturelles et économiques. Du côté français, en sont membres, entre autres, les représentants de Danone et Safran. Première décision : la création d'un fonds d'investissement pour une valeur de 200 à 500 millions de dollars destinés prioritairement à l'industrie aérospatiale mexicaine. Les investissements devraient aller à des PME installées au Mexique fabriquant des pièces détachées de haute technologie fournissant l'industrie aérospatiale. Sur les 300 entreprises de ce secteur au Mexique, 270 (soit 90 %) sont déjà de capital franco-mexicain.

Source : *El País Internacional, RFI*

## NICARAGUA

### AFFRONTEMENTS SUR LA LOI CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Début juillet, les rues du Nicaragua ont connu des affrontements entre groupes de féministes et groupes d'hommes opposés à la loi contre la violence faite aux femmes, en vigueur depuis juin 2012.

Au centre de la polémique et des affrontements, les sanctions prévues par la loi : jusqu'à 30 ans de prison pour les hommes qui exercent violence physique ou psychologique à l'encontre de petites filles, d'adolescentes ou des femmes. En outre, la loi interdit la médiation entre victime et agresseur et crée des jurisdictions spécialisées pour juger de ce type de délits.

Les opposants à la loi, soutenus par des ONG et des représentants des églises catholiques et évangéliques, accusent cette législation de rompre avec le principe constitutionnel d'égalité entre les citoyens, du fait que les hommes accusés d'agression envers des femmes ne sont pas jugés par les mêmes tribunaux que le reste des citoyens nicaraguayens, attenant ainsi, disent-il, à leur dignité d'hommes.

Les défenseurs de la loi, de leur côté, ne sont pas particulièrement satisfaits de sa mise en œuvre car elle ne réussit pas à ralentir les agressions et les assassinats contre les femmes. En effet, d'après le Commissariat aux femmes et à l'enfance, une moyenne de 97 plaintes par jour sont déposées pour des délits liés à la violence faite aux femmes ; et selon le Réseau des femmes contre la violence, il y a eu 83 meurtres de femmes depuis l'adoption de la loi.

Les opposants à la loi ont déposé plusieurs recours devant la Cour suprême pour qu'elle soit déclarée inconstitutionnelle.

Source : *BBC Mundo*

## RE COURS CONTRE LE CANAL INTEROCÉANIQUE

L'accord passé en juin dernier avec l'entreprise de Hong Kong HKND par l'exécutif, avec l'aval de la majorité à l'Assemblée nationale, pour la construction d'un canal interocéanique pour un coût de 40 milliards de dollars, fait déjà l'objet de 16 recours devant la Cour suprême. Les opposants considèrent qu'il viole « *la Constitution et la souveraineté du Nicaragua* », car l'Assemblée nationale a voté une loi établissant un régime juridique spécial qui offre à l'entreprise HKND de nombreux avantages et exemptions.

Le Conseil supérieur de l'entreprise privée, qui d'habitude soutient le gouvernement, s'oppose au projet pour cause d'expropriations à venir de terrains là où passera le canal.

Autres auteurs de recours : les indigènes de la forêt nicaraguayenne, car ils estiment que la concession du canal viole les droits des peuples originaires tels qu'établis par la Constitution.

*Source : La República*

## PARAGUAY

### RETOUR À L'AUTORITARISME

Le 15 août, avec l'investiture à la présidence d'Horacio Cartes, richissime homme d'affaires élu en avril dernier, le Paraguay est retourné à une certaine normalité institutionnelle, les termes de la Constitution ayant été respectés pour l'organisation des élections et la passation de pouvoir. En outre, elle a permis la normalisation de la situation du Paraguay dans la région. En effet, le pays qui avait été suspendu d'Unasur et du Mercosur à la suite de la destitution expéditive du Président Lugo, a été rétabli dans ses droits dans les deux institutions régionales. Les pairs d'Horacio Cartes du Mercosur étaient présents, signifiant leur volonté de tourner la page de cette entorse à la charte démocratique de l'intégration. Seul absent : Nicolas Maduro, président du Venezuela, pour cause de rupture des relations diplomatiques entre les deux pays

à l'occasion du coup d'Etat constitutionnel contre Lugo. Toutefois, il semble que des pourparlers diplomatiques soient en cours entre les deux pays pour une normalisation des relations, et Nicolas Maduro a fait publiquement amende honorable à l'égard du Paraguay pour lequel il avait eu des mots peu diplomatiques. Néanmoins, le retour du Paraguay dans toutes les instances du Mercosur ne va pas de soi. En effet, il souhaite que le contentieux sur l'adhésion du Venezuela soit résolu, mais aussi que le Paraguay puisse négocier des conditions particulières pour participer à l'Union douanière, Cartes à l'instar des hommes d'affaires estimant qu'elle les défavorise, et surtout que le pays puisse librement adhérer à une autre intégration, l'Alliance du Pacifique.

Dans son discours d'investiture, Horacio Cartes s'est particulièrement adressé aux jeunes qu'il a exhorté à « *ne pas cesser d'être rebelles* » car « *on ne peut leur demander d'être patients, mais de faire preuve d'une saine rébellion* » ; discours un peu obligé dans un pays où 62 % des 6,2 millions d'habitants ont moins de 30 ans, et où trois jeunes sur cinq entre 15 et 29 ans sont sans emploi. Il leur a promis d'œuvrer à la création d'emplois, à la stabilité économique, au fonctionnement du marché et à la soutenabilité du secteur public, concluant sa péroration par une déclaration de guerre à la pauvreté, discours obligé là aussi, la pauvreté affectant 49 % de la population. Ce défi ressemble à une gageure dans un pays riche de potentialités mais aux caisses désespérément vides. Pour ce faire, Cartes entend attirer des investisseurs étrangers et développer les infrastructures. Les prévisions de croissance à deux chiffres suffiront-elles à les attirer ?

L'économie paraguayenne se fonde en effet sur deux secteurs : une agriculture fournissant céréales, soja et élevage pour les marchés d'exportation – où elle dépasse maintenant sa rivale argentine – et le commerce de triangulation, c'est-à-dire l'achat légal de biens de consommation somptuaires à bas prix dans les pays d'Asie du Sud-Est et leur revente hors taxes dans le Mercosur, essentiellement au Brésil. Ces deux secteurs créent peu d'emplois. Ce type d'exploitation agricole de type industriel et intensif emploie peu de

main d'œuvre et, en poursuivant la concentration des terres, continue d'expulser vers les zones urbaines où le faible niveau d'industrialisation crée peu d'emplois, alors que 40 % de la population est encore rurale. Quant au commerce de revente, outre qu'il ne concerne que les franges frontalières du Brésil et de l'Argentine, il crée peu d'emplois, et uniquement des emplois précaires, et ses revenus ne sont pas réinvestis sur le territoire national. Par ailleurs, la faiblesse des prélèvements et l'évasion fiscale de ces deux secteurs contribuent à l'instabilité économique.

Dans ces conditions, la stabilité politique semble assez incertaine. Sur ce point, dans son discours d'investiture, Horacio Cartes a déclaré qu'il serait implacable pour rétablir l'ordre et la présence de l'État sur tout le territoire, avertissant que « *ni criminels, ni groupes armés ne pourront nous imposer leur feuille de route* » et promettant « *l'Etat de droit et la justice pour tous* ».

Deux jours après l'investiture, a eu lieu un curieux attentat dans une grande propriété foncière du pays faisant cinq morts parmi les gardes privés. Aussitôt, la police – déjà impliquée dans l'affaire du massacre de Curuguaty qui a valu à Lugo sa destitution – et le gouvernement l'ont attribué à l'Armée du peuple paraguayen (EPP), une petite guérilla qui se manifeste très sporadiquement depuis 2007. Et dans la foulée, le gouvernement Cartes a fait voter par le Parlement une loi antiterroriste qui donne des pouvoirs exceptionnels au président, lui permettant d'utiliser l'armée, et même de militariser des zones entières du pays sans pour autant déclarer l'état d'exception comme l'exige la Constitution. Ce retour à l'autoritarisme et aux mesures d'exception inquiètent les organisations de défense des droits de l'Homme, particulièrement dans les régions où les conflits pour la terre sont nombreux et où les paysans affrontent pacifiquement les grands propriétaires en s'opposant à la déforestation et à la concentration de la terre.

Sources : Página 12, El País Internacional, BBC Mundo, El Nuevo Herald

## PÉROU

### SURPOPULATION CARCÉRALE ET MANIFESTATIONS CONTRE LA CORRUPTION

La population carcérale est l'objet de débats et même de manifestations. D'un côté la plupart des prisons sont surpeuplées et l'entassement s'accroît d'année en année depuis 2006. En effet, au cours de la dernière décennie, tant les politiques que les acteurs de la justice ont fait le choix d'affronter l'augmentation de la criminalité en modifiant la législation : le Code pénal a été modifié 28 fois entre 1999 et 2012, instaurant des peines plus sévères et systématisant la prison préventive, mais la criminalité a augmenté. 58 % des prisonniers n'ont pas été jugés et encombrent donc les prisons.

D'un autre côté, la sévérité n'a pas touché tous les justiciables : en effet un énorme scandale de corruption touche les anciens du gouvernement d'Alan García. Une enquête du ministère Public et une commission d'enquête parlementaire ont découvert que la Commission des grâces présidentielles fonctionnait contre paiement de pots de vin pour obtenir une libération. C'est ainsi que, entre 2008 et 2011, plus de 5 000 détenus ont été libérés sans motif valable, dont 3 300 trafiquants de drogue, condamnés pour des faits graves liés au trafic.

Cette « narco-corruption » et, symétriquement, l'abus des détentions préventives, suscite la plus grande émotion et a provoqué, fin juillet, des manifestations de jeunes devant le Parlement, contre la corruption des politiques et les arrangements entre groupes politiques parlementaires pour éviter toute mise en cause par la Cour constitutionnelle.

Source : *El País Internacional*

### L'EXPLOITATION DE PÉTROLE ET DE GAZ DANS LES RÉSERVES INDIGÈNES

Depuis la mi-août, plusieurs communautés indigènes, vivant dans des réserves du centre-est du pays, dénoncent l'invasion de leurs terres par les prospecteurs de gaz et de pétrole d'un consortium d'entreprises, dont Shell, Repsol et Pluspetrol, en violation de tous les accords de paix et coexistence signés avec les communautés indigènes.

La survie de ces populations, qui ont choisi de vivre isolées dans la forêt, est en cause : depuis l'apparition d'équipes de prospecteurs, la population de la nation Nahua-Nanti a diminué de moitié, victime de la tuberculose. En outre, l'utilisation d'explosifs pour les essais sismiques et les perforations de puits, l'ouverture de routes de pénétration dans la forêt, la contamination des rivières détruisent l'environnement de ces populations, et surtout leurs moyens de subsistance, chasse, cueillette et pêche.

Les opérations des sociétés gazières posent un problème politique car la législation fait obligation à l'État de protéger ces communautés et leur mode de vie dans leurs réserves.

Dans le même temps, le ministre des Mines et de l'Energie déclarait : « *ces nouvelles explorations sont très importantes parce que c'est justement de cette zone que provient le gaz destiné à la consommation locale et que son prix est réglementé.* » Ce qui laisse assez peu d'espoirs d'un règlement favorable aux communautés indigènes, d'autant que l'administration de l'État a peu de moyens pour faire respecter les protocoles signés par les entreprises.

Sources : *El País Internacional, La República*

## URUGUAY

### DE NOUVELLES LOIS ET MESURES SOCIALES EN PROJET

En juillet, le ministre du Travail et de la Protection sociale a présenté une proposition de sortie du régime obligatoire d'affiliation aux Afap (fonds de pension de retraite), assortie de la possibilité de retour dans le système public par répartition. Cette mesure pourrait concerner dans un premier temps 480 000 personnes, et plus particulièrement ceux qui cotisent à la fois au système public et aux fonds de pension. La mise en œuvre estimée complexe, dépendra des modalités fixées par la banque de protection sociale.

A la mi-août, le projet était bien avancé et devait faire l'objet d'un projet de loi. Par ailleurs, le gouvernement a annoncé d'autres mesures concernant les

retraites liées au handicap, ainsi que la possibilité de combiner retraite et travail à temps partiel.

Source : *La República*

### LA LOI SUR LA LÉGALISATION DU CANNABIS DÉFINITIVEMENT ADOPTÉE

Le 1<sup>er</sup> août, les députés ont adopté le projet de loi portant sur la légalisation du cannabis qui crée des licences de production, commercialisation du cannabis, mais aussi la création d'un institut de régulation du cannabis. Ce projet de loi a profondément divisé l'opposition, dont des députés ont approuvé divers articles, faisant le constat que la politique de répression et l'interdiction de la consommation n'a pas donné de résultats.

Toutefois, certains dirigeants de l'opposition ont annoncé vouloir recueillir les signatures nécessaires pour l'organisation d'un référendum d'initiative populaire, arguant que 60 % de la population est opposée à la légalisation du cannabis, selon certains sondages.

Source : *La República*

### CONFLITS SOCIAUX ET INÉGALITÉS

La conférence régionale sur la population et le développement des Nations unies a reconnu l'Uruguay comme le pays le moins inégalitaire de la région, du fait des changements intervenus en matière de droits reproductifs, mais aussi de droits des personnes vulnérables. Le même jour, dans un entretien sur une radio, le Président Mujica s'est prononcé sur les conflits sociaux en cours dans l'enseignement et la santé publique, et la situation économique et sociale du pays. Il a estimé que ces grèves, qui se prolongent, pour des augmentations de salaires ne servent à rien car le gouvernement n'a pas les moyens de ces augmentations, légitimes par ailleurs, reconnaissant que « *les salaires et les ressources ne suffisent pas* » aux besoins. Mais le gouvernement est « *coincé par la conjoncture et obligé d'être prudent... Il doit se battre pour qu'il n'y ait pas de régression, car ce serait bien pire d'augmen-*

*ter le nombre de ceux qui n'ont ni salaire, ni revenus, ni emploi, et pour cela il faut stabiliser l'économie pour ensuite aller vers le développement ».*

Source : *La República*

## VENEZUELA

### PÉTROLE (UN PEU) PLUS CHER À L'EXPORTATION

Le pétrole vénézuélien livré aux pays membres de PetroCaribe restera bon marché, mais moins que du temps de Chávez. En effet, entre mai et juin, le nouveau gouvernement a décidé d'augmenter le taux d'intérêt du financement de la facture pétrolière de certains des 18 pays membres, alourdisant ainsi la facture et donc l'endettement de ces pays à l'égard du Venezuela, auxquels ils sont déjà débiteurs de 20 milliards de dollars sur les envois de pétrole brut depuis la création de PetroCaribe, il y a huit ans.

Le mécanisme de financement imaginé par Chávez comportait le paiement de 40 % de la facture à 90 jours soit en liquide, soit en produits souffrant de pénurie au Venezuela, tels que haricots, bétail, sucre. Et lorsque le baril de pétrole dépassait les 40 dollars – ce qui est le cas depuis huit ans – le paiement du reste de la facture était étalé sur une durée de 17 à 25 ans, avec un délai de grâce de deux ans, et à 1 % d'intérêt.

Depuis la mort d'Hugo Chávez, et compte tenu des difficultés d'économiques que traverse le pays, le nouveau gouvernement a entrepris de négocier avec ses partenaires de PetroCaribe une augmentation du taux d'intérêt, qu'il souhaitait faire passer de 1 à 4 % de la facture. Le Honduras a été le premier pays à accepter une augmentation de 1 à 2 %. Le Ministre hondurien de l'Industrie du commerce a estimé que même si le taux d'intérêt était passé à 4 %, ce serait un accord avantageux pour son pays.

Les 18 pays membres, petites îles des Caraïbes et petits pays d'Amérique centrale, ont ainsi reçu du Ve-

nezuela, depuis 2005, 232 millions de barils de pétrole, couvrant ainsi 40 % de leurs besoins énergétiques.

Source : *El País Internacional*

### L'OR N'EST PLUS UNE VALEUR REFUGE

Le Président Chávez avait parié sur l'accumulation de réserves internationales en or pour « combattre la dictature du dollar ». L'or représente aujourd'hui plus de 75 % des réserves du Venezuela. Au cours des années de hausse du cours international de l'or, les réserves vénézuéliennes s'en sont bien portées, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui où le cours du métal jaune baisse de manière significative – moins 14 % en quelques mois – et où les réserves vénézuéliennes ont perdu l'équivalent de 2,8 milliards de dollars. Cela fragilise encore plus l'économie vénézuélienne, déséquilibrée par la mono exportation pétrolière, la faiblesse de la production intérieure et une inflation de 40 %.

Source : *BBC Mundo*